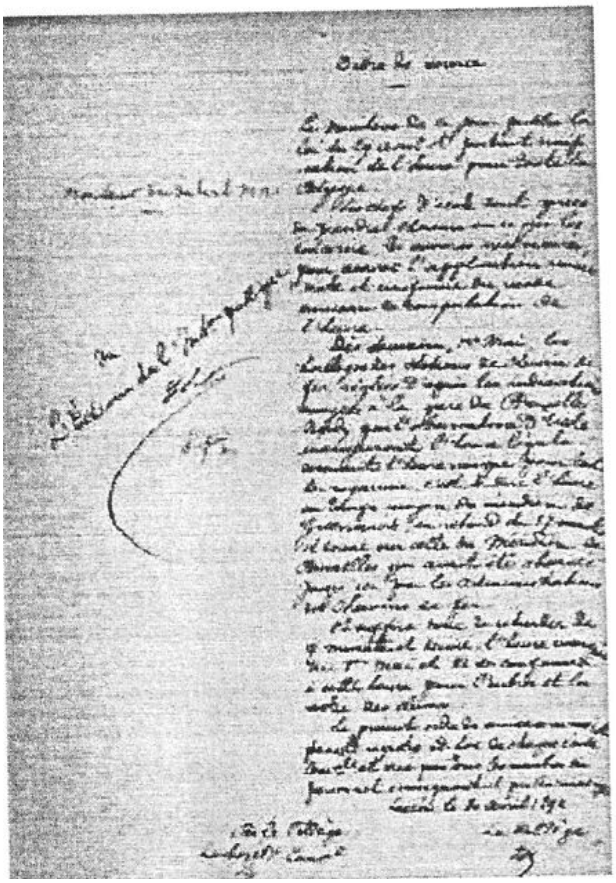
Le Jour où la Belgique a reculé de 17 minutes et demie



Circulaire imposant la nouvelle heure à l'administration

Le dernier dimanche du mois de mars, nous passerons, une fois de plus, à l'heure d'été.
Il nous faudra donc avancer nos montres, horloges… d'une heure.

A cette occasion , les Archives de Bruxelles ont publié un document insolite de 1892, évoquant l'adoption de l'heure du méridien de Greenwich à la place de celle du méridien de Bruxelles.

Chez nous, la question d'une heure identique à travers le pays de Belgique n'a été réglée qu'en 1892. Ainsi, il fut décidé de passer à l'heure du méridien de Greenwich, afin d'uniformiser … les horaires des trains !! Celui de Cheratte, qui faisait la ligne entre Liège et Maestricht, passant sur deux fuseaux, voyait ses voyageurs avancer ou reculer leurs montres !

L'Observatoire royal d'Uccle avait calculé qu'il fallait reculer les aiguilles de 17 minutes et 29 secondes par rapport à l'heure du méridien de Bruxelles, et cela dans tout l'espace belge.
L'heure exacte fut donc transmise à la gare du Nord par l'Observatoire, qui la transmis ensuite à toutes les gares du pays, donc à Cheratte aussi.

La loi du 29 avril 1892, accompagnée de la circulaire ministérielle du 30 avril 1892, devint exécutoire le 1er mai 1892. Elle fut appliquée partout en Belgique, dans les différentes administrations, les écoles, et tous les lieux publics, entraînant de ce fait les populations à régler leurs montres sur cette nouvelle heure nationale.